

INDICATEURS ET CIBLES DE PERFORMANCE D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

	Pages
FORMATION ET DE RECHERCHE	
IC 1 – Taux de réussite en licence en trois ans	2
IC 2 – Taux de réussite en licence en quatre ans	4
IC 3 – Taux d'obtention du DUT en 2 ou 3 ans	5
IC 4 – Réussite en Master en 2 ans	6
IC 5 – Réussite en doctorat	8
IC 6 – Insertion professionnelle	9
IC 7 – Evaluation des formations et des enseignements	12
IC 8 – Développement de la formation continue	14
IC 9 – Variation des horaires d'ouverture du SCD ou du SICD <u>ou</u> Accès aux services et ressources documentaires de l'ESR	15-17
PILOTAGE	
IC 10 – Endorecrutement des enseignants – chercheurs : bilan et prévision	19
IC 11 – Développement des ressources propres hors subventions pour charges de service public	20
IC 12 – Pilotage financier	21
IC 13 – Pilotage du système d'information et des services numériques aux usagers	23
IC 14 – Taux d'occupation des locaux	24
IC 15 – Evolution des surfaces immobilières	25

INDICATEURS COMMUNS DE PERFORMANCE DE LA FORMATION ET DE LA RECHERCHE

IC 1	TAUX DE RÉUSSITE EN LICENCE EN TROIS ANS	AMU
------	--	-----

Action	Améliorer la réussite des étudiants
Objectif	Améliorer la réussite à tous les niveaux de formation
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 2 (améliorer la réussite des étudiants), réussite en L

Description de l'indicateur

Unité de mesure	%
Date de la mesure	Cohorte 2013 diplômée en 2016
Champ de la mesure	Étudiants inscrits en 2013

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	Le champ des indicateurs est constitué des nouveaux entrants dans l'enseignement supérieur public inscrits pour la première fois en première année du cursus Licence en 2013. En sont exclus les étudiants ayant pris une inscription parallèle en STS, DUT ou CPGE ou ayant obtenu le diplôme de Licence à l'issue de la première année. Le cursus Licence inclut la Licence LMD et la Licence Professionnelle en troisième année et, pour les années plus anciennes, le DEUG, le DEUG IUP, et les anciennes licences. Les DEUST ne sont pas inclus. Cf. « mode de calcul ». Sont exclues Paris-Dauphine et l'INALCO
Source :	MESRI/SIES, Système d'Information sur le Suivi de l'Étudiant (SISE)
Mode de calcul	La réussite est appréhendée au travers de trois méthodes de calcul : - <u>Méthode 1</u> : la méthode 1 tient uniquement compte de l'établissement d'inscription en 1 ^{ère} année - <u>Méthode 2</u> : la méthode 2 tient uniquement compte des résultats en 3 ^{ème} année, rapportant le nombre de diplômés à celui des inscrits en troisième année de licence ou en licence professionnelle. - <u>Méthode 3</u> : la méthode 3 tient uniquement compte des étudiants qui, s'étant inscrits en L1 dans l'établissement, se sont réinscrits dans l'établissement les deux années suivantes ou bien qui sont sortis du système universitaire en troisième année (voir précisions ci-dessous)
Service responsable de l'indicateur	MESRI, DGESIP-DGRI, SIES

	Périodes	Méthode 1	Méthode 2	Méthode 3	Ecart taux observé – taux attendu (M3)
Taux de réussite constaté en % (établissement)	Diplômés 2015 (cohorte 2012) pour mémoire	22,5 %	91,1 %	35,6%	-7.4%
	Diplômés 2016 (cohorte 2013)	24,8 %	90,7 %	37,9%	-5.1%
	Moyenne nationale (cohorte 2013)	27.9 %	88.0 %	42,6 %	-0.4%
	Cible 2022 (méthode 3 uniquement)			44 %	0

Pour information, la cible 2020 du PAP 2018 est de 30%, selon la méthode 1.

Leviers d'action

La mise en œuvre de la loi ORE avec notamment la mise en œuvre des parcours d'accompagnement pour les étudiants accueillis en « oui si », le projet porté par AMU dans le cadre de l'appel à projets des Nouveaux Cursus Universitaires et enfin le soutien apporté à la formation par l'initiative d'excellence AMIDEX seront les leviers d'action majeurs qui seront mobilisés pour atteindre la cible à échéance de la fin du contrat.

Commentaires de l'université

Précisions apportées par le SIES (mars 2011)

Définition des indicateurs de réussite

Les indicateurs sont des ratios rapportant des effectifs d'étudiants.
La réussite est appréhendée au travers de trois méthodes de calcul décrites ci-dessous.

Pour un établissement :

Taux de réussite de la méthode 1 :

La méthode 1 tient uniquement compte de l'établissement d'inscription en L1.

Base (dénominateur) : étudiants du champ inscrit en L1 dans l'établissement l'année $n / n+1$.

Réussite en 3 ans (numérateur) : étudiants de la base ayant obtenu la Licence à la session $n+3$ (ou $n+2$) quelle que soit l'université où le diplôme a été obtenu.

Taux de réussite de la méthode 2 :

La méthode 2 tient uniquement compte des résultats en troisième année.

Base (dénominateur) : étudiants du champ inscrits en L3 ou en LP dans l'établissement l'année $n+2 / n+3$ (quel que soit l'établissement d'inscription en première année).

Réussite en 3 ans (numérateur) : étudiants de la base ayant obtenu le diplôme à la fin de l'année.

Taux de réussite de la méthode 3 :

La méthode 3 tient uniquement compte des étudiants qui, s'étant inscrits en L1 dans l'établissement, se sont réinscrits dans l'établissement les deux années suivantes ou bien qui sont sortis du système universitaire en troisième année.

Base (dénominateur) : étudiants du champ qui se sont inscrits 3 années de suite dans l'établissement (successivement en $n / n+1$, $n+1 / n+2$, $n+2 / n+3$) ou qui se sont inscrits dans l'établissement deux années (en $n / n+1$ et $n+1 / n+2$) et sont sortis du système universitaire l'année $n+2 / n+3$.

Sont également inclus les étudiants inscrits dans l'établissement en $n / n+1$ et $n+1 / n+2$ qui ont obtenu la Licence à la session $n+2$ (quelle que soit leur situation en $n+2 / n+3$).

Réussite en 3 ans (numérateur) : étudiants de la base ayant réussi la Licence à la fin de la deuxième ou de la troisième année (en $n+2$ ou $n+3$).

Au niveau national :

Pour chaque méthode, l'agrégation au niveau national comporte deux lignes :

Ligne « Inscriptions principales » : elle correspond à la somme des lignes par établissement. Sur cette ligne, un étudiant est compté autant de fois qu'il a pris d'inscriptions dans des établissements différents et pour la réussite, autant de fois qu'il a obtenu son diplôme dans un établissement.

Ligne « Etudiants » : sur cette ligne, un étudiant est compté une seule fois dans l'effectif. Il est compté dans la réussite dès l'instant qu'il a obtenu son diplôme dans un établissement dans les conditions définies par la méthode (y compris s'il est en échec dans un autre établissement).

Valeur ajoutée

Chaque université possède sa propre population étudiante, qui diffère par ses caractéristiques sociales et le parcours antérieur : série du baccalauréat, âge au moment de son obtention, ancienneté de son obtention. Or, les études sur la réussite à l'université montrent que la réussite varie fortement selon ces caractéristiques.

Aussi, à côté des indicateurs bruts, des taux simulés sont calculés par établissement, correspondant à la réussite qu'on pourrait observer pour l'université si celle des différentes catégories d'étudiants était identique à la réussite nationale pour ces mêmes catégories, définies par les critères suivants :

- **sexe**
- **âge au baccalauréat** (4 modalités : à l'heure ou en avance, en retard d'un an, en retard de plus d'un an, non bachelier)
- **ancienneté d'obtention du baccalauréat** (4 modalités : baccalauréat obtenu l'année de l'entrée à l'université, obtenu un an avant, obtenu deux ans avant ou plus, non bachelier)
- **série du baccalauréat** (7 modalités : Littéraire, Economique, Scientifique, Technologique STG, Autre technologique, Professionnel, non bachelier)
- **mention obtenue au baccalauréat** (7 modalités : Très bien, Bien, Assez bien, Passable au premier groupe, passable au deuxième groupe, Inconnue, non bachelier)
- **pcs des parents** (5 modalités : très favorisé (cadres, enseignants...), favorisé (professions intermédiaires), assez défavorisé (employés...), défavorisé (ouvriers...), non réponse)
- **discipline d'inscription en L1** (regroupée en 3 modalités : Droit, Economie, AES ; Lettres, Langues, Arts, Sciences humaines et sociales ; Sciences, STAPS, Santé)

L'écart entre le taux observé et le taux simulé est appelé la **valeur ajoutée**. Elle permet de situer une université par rapport à la moyenne nationale une fois ces effets de structure pris en compte.

Néanmoins, certaines caractéristiques ne sont pas prises en compte dans ces simulations et des spécificités par établissement (modalités de notation) ne sont pas observables ou mesurables : aussi, si les indicateurs de valeur ajoutée complètent l'analyse qui peut être faite à partir des seuls indicateurs bruts, ils n'ont pas un caractère absolu.

IC 2	TAUX DE REUSSITE EN LICENCE EN QUATRE ANS	AMU
------	---	-----

Action	Améliorer la réussite des étudiants
Objectif	Améliorer la réussite à tous les niveaux de formation
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 2 (améliorer la réussite des étudiants), réussite en L

Description de l'indicateur

Unité de mesure	%
Date de la mesure	Cohorte 2012 diplômée en 2015 et 2016
Champ de la mesure	Étudiants inscrits en 2012

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	Le champ des indicateurs est constitué des nouveaux entrants dans l'enseignement supérieur public inscrits pour la première fois en première année du cursus Licence en 2012. En sont exclus les étudiants ayant pris une inscription parallèle en STS, DUT ou CPGE ou ayant obtenu le diplôme de Licence à l'issue de la première année. Le cursus Licence inclut la Licence LMD et la Licence Professionnelle en troisième année et, pour les années plus anciennes, le DEUG, le DEUG IUP, et les anciennes licences. Les DEUST ne sont pas inclus. Cf. « mode de calcul ». Sont exclues Paris-Dauphine et l'INALCO
Source :	MESRI/SIES, Système d'Information sur le Suivi de l'Étudiant (SISE)
Mode de calcul	La réussite est appréhendée au travers de trois méthodes de calcul : - Méthode 1 : la méthode 1 tient uniquement compte de l'établissement d'inscription en 1ère année - - - Méthode 2 : la méthode 2 tient uniquement compte des résultats en 3 ^{ème} année, rapportant le nombre de diplômés en 3 ^{ème} et 4 ^{ème} année à celui des inscrits en troisième année de licence ou en licence professionnelle. - Méthode 3 : la méthode 3 tient uniquement compte des étudiants qui, s'étant inscrits en L1 dans l'établissement, se sont réinscrits dans l'établissement les deux années suivantes ou bien qui sont sortis du système universitaire en troisième année. En cas d'échec en troisième année, seule la réussite dans le même établissement est prise en compte.
Service responsable de l'indicateur	MESRI, DGESIP-DGRI SIES

Taux de réussite constaté en %	Périodes	Réussite en 3 ans	Réussite en 4 ^e année	Cumul 3 et 4 ans	Valeur ajoutée (en points) en 3 et 4 ans
Etablissement	Cohorte 2012	35,6 %	16,5%	52,1%	-1.1
Cible 2022 (méthode 3)	cohorte 2018		18%		
Taux de réussite constaté en % Données nationales	cohorte 2012	42.2 %	13.8 %	56.0 %	0.0

Pour information

Filières d'origine des bacheliers (méthode 3)	Cohorte 2012	Cohorte 2012
	établissement	National
Bac général	74,9 %	77.7 %
Bac technologique	11,3 %	11.4 %
Bac professionnel	9,4 %	6.4 %
Non bacheliers	4,4 %	4.5 %

Leviers d'action

La mise en œuvre de la loi ORE avec notamment la mise en œuvre des parcours d'accompagnement pour les étudiants accueillis en « oui si », le projet porté par AMU dans le cadre de l'appel à projets des Nouveaux Cursus Universitaires et enfin le soutien apporté à la formation par l'initiative d'excellence AMIDEX seront les leviers d'action majeurs qui seront mobilisés pour atteindre la cible à échéance de la fin du contrat.

VAGUE C — 2018 - 2022

IC 3	TAUX D'OBTENTION DU DUT EN 2 OU 3 ANS	AMU
------	---------------------------------------	-----

Action	Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence
Objectif	Améliorer la réussite à tous les niveaux de formation

Description de l'indicateur

Unité de mesure	%
Date de la mesure	Cohorte 2013 diplômée en 2015 et 2016
Champ de la mesure	inscriptions en cours, paiement validé, hors statuts auditeurs libres, passagers, visiteurs, et hors formation continue non diplômante.

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	Champ : Etudiants (bacheliers et non-bacheliers) inscrits pour la première fois en première année de DUT à la rentrée universitaire n / n+1 (2013-2014) (inscriptions principales uniquement).
Source	SISE
Mode de calcul	<p>Les indicateurs sont des ratios rapportant des effectifs d'étudiants.</p> <p>La réussite en 2 ans (à la session n+2) comme la réussite en 3 ans (à la session n+3) est attribuée à l'établissement d'inscription en première année et non à l'établissement où le diplôme a été obtenu dans le cas l'étudiant a changé d'établissement entre la première et la deuxième (ou la troisième) année.</p> <p>Base (dénominateur) : étudiants du champ inscrits pour la première fois en première année de DUT dans l'établissement l'année n / n+1.</p> <p>Réussite en 2 ans (numérateur) : étudiants de la base ayant obtenu un diplôme de DUT à la session n+2 quelle que soit l'université où le diplôme a été obtenu.</p> <p>Précision : les étudiants ayant obtenu un diplôme de DUT à la session n+1 sont inclus dans la réussite en 2 ans.</p> <p>Réussite en 3 ans (numérateur) : étudiants de la base ayant obtenu un diplôme de DUT à la session n+3 (et n'en ayant pas obtenu à la session n+2) quelle que soit l'université où le diplôme a été obtenu.</p>
Service responsable de l'indicateur	MESRI DGESIP - SIES

	Nombre d'inscrits pour la première fois en 1 ^{ère} année de DUT	Nombre de diplômés en DUT en 2 ans	Taux de réussite en 2 ans	Nombre de diplômés en DUT en 3 ans	Taux de réussite en 3 ans
Cohorte 2013 (diplômés en 2015 ou en 2016)	1 891	1 284	67,9 %	164	8,7 %
Cohorte 2017 (diplômés en 2019 ou en 2020)			Cible : 68%		Cible : 10%

Pour information (Données nationales, PAP 2018):

	Unité	2015 Réalisation	2016 Réalisation	2017 Prévision PAP 2017	2017 Prévision actualisée	2018 Prévision	2020 Cible
Taux d'obtention du DUT en 2 ans	%	66,5	nd	66,2	66,2	66,2	66

Leviers d'action

L'implication volontariste de l'IUT d'Aix-Marseille Université dans le déploiement des nouvelles méthodes pédagogiques (approche par compétences,) porté par Aix-Marseille Université dans le cadre de ce contrat quinquennal doit permettre de faire encore progresser les taux de réussite des étudiants.

IC 4	RÉUSSITE EN MASTER EN 2 ANS	AMU
------	-----------------------------	-----

Action	Améliorer la réussite des étudiants
Objectif	Améliorer la réussite à tous les niveaux de formation
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 2 (améliorer la réussite des étudiants), réussite en M

Description de l'indicateur

Unité de mesure	%
Date de la mesure	Entrées en n, diplômés en n+2
Champ de la mesure	Étudiants inscrits en M1 (hors Master enseignement) en 2013-2014, diplômés en 2015, et étudiants inscrits en M1 (hors Master enseignement) en 2014-2015, diplômés en 2016.

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	Champ : étudiants ayant pris une inscription principale en M1 (hors Master enseignement) l'année n / n+1 et qui n'étaient pas inscrits en M1 (hors Master enseignement) l'année précédente. Les formations prises en compte en Master sont le master LMD (hors Master enseignement) et le master ingénieur, la Maîtrise et la Maîtrise IUP, le DEA et le DESS. Les ESPE ne sont pas comprises dans l'indicateur.
Mode de collecte des données de base	Données administratives recueillies via le Système d'information sur le suivi de l'étudiant (SISE)
Services ou organismes responsables de la collecte des données de base	SD-SIES
Service responsable de la synthèse des données	DGESIP/SD-SIES
Validation de l'indicateur	DGESIP/SD-SIES
Mode de calcul	<p>Définition des indicateurs de réussite Les indicateurs sont des ratios rapportant des effectifs d'étudiants. La réussite est appréhendée au travers de trois méthodes de calcul décrites ci-dessous.</p> <p>Pour un établissement : Taux de réussite de la méthode 1 Base (dénominateur) : étudiants du champ inscrits dans l'établissement l'année n / n+1. Réussite en 2 ans (numérateur) : étudiants de la base ayant obtenu un diplôme de Master à la session n+2 quel que soit l'établissement où le diplôme a été délivré.</p> <p>Taux de réussite de la méthode 2 Base (dénominateur) : étudiants du champ inscrits en M2 dans l'établissement l'année n+1 / n+2 (quel que soit l'établissement d'inscription en première année). Réussite en 2 ans (numérateur) : étudiants de la base ayant obtenu un diplôme de Master à la session n+2.</p> <p>Taux de réussite de la méthode 3 Base (dénominateur) : étudiants du champ qui se sont inscrits deux années de suite dans l'établissement (en n / n+1 et en n+1 / n+2) ou qui se sont inscrits dans l'établissement l'année n / n+1 et qui sont sortis du système universitaire l'année n+1 / n+2. Réussite en 2 ans (numérateur) : étudiants de la base ayant obtenu un diplôme de Master à la session n+2.</p> <p>Au niveau national : Pour chaque méthode, l'agrégation au niveau national comporte deux lignes : Ligne « Inscriptions principales » : elle correspond à la somme des lignes par établissement. Sur cette ligne, un étudiant est compté autant de fois qu'il a pris d'inscriptions dans des établissements différents et pour la réussite, autant de fois qu'il a obtenu son diplôme dans un établissement. Ligne « Etudiants » : sur cette ligne, un étudiant est compté une seule fois dans l'effectif. Il est compté dans la réussite dès l'instant qu'il a obtenu son diplôme dans un établissement dans les conditions définies par la méthode (y compris s'il est en échec dans un autre établissement).</p> <p>Valeur ajoutée Chaque université possède sa propre population étudiante, qui diffère par ses caractéristiques sociales et le parcours antérieur : série du baccalauréat, âge au moment de son obtention, ancienneté de son obtention. Or, les études sur la réussite à l'université montrent que la réussite varie fortement selon ces caractéristiques. Aussi, à côté des indicateurs bruts, des taux simulés sont calculés par établissement, correspondant à la réussite qu'on pourrait observer pour l'université si celle des différentes catégories d'étudiants était identique à la réussite nationale pour ces mêmes catégories, définies par les critères suivants :</p>

	<ul style="list-style-type: none"> - âge à l'entrée en M1 (3 modalités : 22 ans ou moins ; 23 ans ; plus de 23 ans) - formation suivie l'année précédente (3 modalités : Bac+3, autre niveau, non inscrit). Lorsqu'il y a plusieurs inscriptions l'année précédente avec des niveaux différents, on conserve le cas Bac+3 - discipline de l'inscription en M1 (regroupées en 4 modalités : Droit ; Economie, AES ; Lettres, Langues, Arts, Sciences humaines et sociales ; Sciences, STAPS, Santé) - voie du diplôme en M1 (3 modalités : générale ou indifférenciée, professionnelle, recherche). <p>L'écart entre le taux observé et le taux simulé est appelé la valeur ajoutée. Elle permet de situer une université par rapport à la moyenne nationale une fois ces effets de structure pris en compte. Néanmoins, certaines caractéristiques ne sont pas prises en compte dans ces simulations et des spécificités par établissement (modalités de notation) ne sont pas observables ou mesurables : aussi, si les indicateurs de valeur ajoutée complètent l'analyse qui peut être faite à partir des seuls indicateurs bruts, ils n'ont pas un caractère absolu.</p>
--	---

	Périodes	Méthode 1	Méthode 2	Méthode 3	<i>Ecart taux observé - taux attendu (M3)</i>
Taux de réussite constaté en % (établissement)	Diplômés 2015 (cohorte 2013) pour mémoire	62,9 %	90 %	62,8 %	-2.2%
	Diplômés 2016 (cohorte 2014)	61,2 %	90,4 %	60,3 %	-4.7%
	Moyenne nationale (cohorte 2014) en %	53.4 %	85.8 %	52.2 %	-12.8%
	Cible 2022 (méthode 3 uniquement)			65 %	

Pour information, la cible 2020 du PAP 2018 est de 60%, sur la base de la méthode 1.

Leviers d'action

Les principaux leviers d'action qui seront mobilisables pour améliorer encore les taux de réussite en Master seront, outre la sélection à l'entrée du M1, le déploiement des nouvelles méthodes pédagogiques et la dynamique apportée par la mise en place des « graduate schools » (EUR, Instituts Convergence, création des instituts d'Aix-Marseille Université).

Commentaires de l'université

IC 5	REUSSITE EN DOCTORAT	AMU
------	----------------------	-----

Action	Formation initiale et continue de niveau doctorat
Objectif	Améliorer la réussite à tous les niveaux de formation
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 1 (répondre aux besoins de qualification supérieure par la formation initiale et continue, insertion professionnelle des jeunes diplômés)

Description de l'indicateur

Unité de mesure	%
Date de la mesure	Les valeurs de réalisation sont disponibles en juillet de l'année n+1 pour les docteurs de l'année civile n.
Champ de la mesure	Universités de France métropolitaine et des DOM, y compris Université de Lorraine et Paris-Dauphine

Élaboration et qualités de l'indicateur

Source :	Établissement
Service responsable de l'indicateur	MESRI-DGESIP-SIES

	Taux de l'établissement en 2016	Cible 2022 En %	Soutenances 2015 (données nationales)	Cible 2020 (PAP 2018)
Part des doctorats obtenus en moins de 40 mois	35,80%	46%	41,6%	46%
<i>Part des doctorats obtenus entre 40 et moins de 52 mois (pour information)</i>	34,15%		31,7%	%
Part des doctorats obtenus en moins de 52 mois	69,95%	80%	73,35%	80%
<i>Part des doctorats obtenus entre 52 et 72 mois (pour information)</i>	17,57%		15,8%	%
<i>Part des doctorats obtenus en plus de 72 mois (6 ans) (pour information)</i>	12,48%		10,9%	%

Précisions : la mesure propose une vision partielle de la réussite en D puisqu'elle ne porte que sur les thèses soutenues et donc sur les doctorants ayant abouti sur le parcours en D. L'indicateur ne permet pas de statuer sur la réussite globale de l'ensemble des inscrits en D puisque ne sont pas comptabilisés les doctorants n'ayant pas soutenus pour diverses raisons, qui ne sont d'ailleurs pas toujours significatives d'un échec dans le parcours de formation et relèvent souvent d'une insertion professionnelle anticipée

Leviers d'action et commentaires de l'université

Les leviers d'action sont d'ores et déjà activés au sein de l'Université : la charte du doctorat porté par le Collège Doctoral fixe de manière très précise les conditions de suivi et d'encadrement de thèse et précise les délais impartis.

A chaque renouvellement de l'inscription durant les 3 premières années, les avis du Directeur de thèse, du directeur de l'unité d'accueil et du directeur de l'Ecole Doctorale sont sollicités. A partir de la 3ème année, l'avis du comité de suivi individuel du doctorant est également sollicité. A partir de la demande de réinscription en année 5, un avis circonstancié du conseil de l'Ecole Doctoral est requis.

La charte du doctorat fixe par ailleurs un taux d'encadrement maximum de doctorants par directeur de thèse. Elle fixe également le principe de mise en place d'un comité de suivi individuel du doctorant qui, outre sa consultation dans le cadre d'une demande d'inscription à partir de la 3ème année, a pour rôle de veiller au bon déroulement de la thèse et formule des recommandations.

Comme souligné dans le rapport sur l'état de l'emploi scientifique en France (rapport 2016), les durées de thèses et leur évolution sont fortement liées aux modalités d'encadrement et de financement mais également selon les domaines scientifiques.

Au niveau national, « Près de 30% des doctorats en Sciences Humaines et Sociales sont conduits en plus de 6 ans et 14% en moins de 40 mois (vs 60% des Doctorats en sciences exactes et applications ». Comme au niveau national, la **réduction de la durée** des thèses s'est amorcée pour les domaines scientifiques « Sciences du vivant » et « sciences exactes et applications » avant celles du domaine « Sciences humaines et Sociales ».

La mise en place des « graduate schools » de l'établissement (EUR, Instituts Convergence, Instituts AMU) contribueront à renforcer le soutien aux doctorants et donc leur réussite.

L'atteinte de la cible 2022 se fera donc par un maintien de la durée moyenne d'obtention du doctorat pour les domaines scientifiques « Sciences du vivant » et « sciences exactes et applications » et une amélioration pour ce qui relève du domaine « Sciences humaines et Sociales ».

IC 6	INSERTION PROFESSIONNELLE DES DIPLÔMÉS	AMU
------	--	-----

Action	Formation initiale et continue de niveau licence et master
Objectif	Améliorer la réussite à tous les niveaux de formation
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 1 (répondre aux besoins de qualification supérieure par la formation initiale et continue, insertion professionnelle des jeunes diplômés

Description de l'indicateur

Unité de mesure	%
Date de la mesure	Diplômés en 2014 (les données sont disponibles en juillet de l'année n+1 pour les docteurs de l'année civile n).
Champ de la mesure	Universités de France métropolitaine et des DOM, y compris Université de Lorraine et Paris-Dauphine

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	Situation professionnelle au 1er décembre 2016 et au 1 ^{er} décembre 2015 des diplômés 2014 de master et de licence professionnelle, de nationalité française, issus de la formation initiale, âgés de moins de 30 ans et n'ayant pas poursuivi ou repris des études dans les deux années suivant l'obtention du diplôme.
Source :	Données collectées dans le cadre de la sixième enquête nationale sur l'insertion professionnelle des diplômés de Master et de licence professionnelle.
Mode de calcul	<p>Le taux de réponses exploitables est égal au nombre de questionnaires recueillis qui permettent de connaître la situation du diplômé rapporté au nombre total de diplômés à interroger dans le cadre de l'enquête. Les diplômés à interroger dans le cadre de l'enquête forment une sous-population de l'ensemble des diplômés.</p> <p>On distingue 4 situations pour les diplômés interrogés : hors champ (poursuites d'études après le diplôme ou interruption d'études supérieures de plus de deux ans), inactivité, en emploi, en recherche d'emploi. Les diplômés hors champ ou inactifs ne sont pas pris en compte dans le calcul des indicateurs d'insertion.</p> <p>Le nombre de réponses prises en compte est égal au nombre de réponses exploitables émanant de diplômés vérifiant les critères de l'enquête et présents sur le marché du travail (en emploi ou au chômage).</p> <p>Le poils de la formation est le pourcentage de diplômés de cette formation dans l'ensemble des diplômés de l'université qui sont dans le champ de l'enquête et présents sur le marché du travail. Les effectifs sont redressés pour tenir compte de la non-réponse.</p> <p>Le taux d'insertion est défini comme étant le nombre de diplômés dans le champ de l'enquête (voir ci-dessus) occupant un emploi, quel qu'il soit, rapporté au nombre de diplômés dans le champ de l'enquête présents sur le marché du travail (en emploi ou au chômage). Les effectifs portés au numérateur et au dénominateur sont redressés pour tenir compte de la non-réponse.</p> <p>Horizon retenu : 18 et 30 mois</p>
Service responsable de l'indicateur	MESRI-DGESIP/DGRI-SIES

IC 6	INSERTION PROFESSIONNELLE DES DIPLÔMÉS (SUITE)	AMU
------	--	-----

Implication dans l'enquête nationale menée en 2016 sur les diplômés 2014

	Nombre de diplômés université	Nombre de réponses exploitables université	Taux de réponses exploitables université	Moyenne nationale
Master	2 391	1 646	69%	71 %
LP	1 045	699	67%	66 %

Insertion des diplômés 2014 de Master et de Licence professionnelle

	Master						Licence Pro					
	Taux de réponses prises en compte	poids discipline	taux insertion à 18 mois	taux insertion à 30 mois	moyenne nationale à 18 mois(%)	moyenne nationale à 30 mois(%)	taux de réponses prises en compte	poids discipline	taux insertion à 18 mois	taux insertion à 30 mois	moyenne nationale à 18 mois(%)	moyenne nationale à 30 mois(%)
Ensemble DEG	66 %	47 %	87 %	89 %	89	93	62 %	33 %	92 %	94 %	91	94
Droit	71 %	17 %	84 %	88 %	88	91	69 %	6 %	Ns	ns	93	98
Economie	60 %	5 %	87 %	83 %	87	91					90	93
Gestion	64 %	23 %	89 %	92 %	91	94	60 %	27 %	92 %	94 %	91	94
Autres DEG	75 %	3 %	83 %	83 %	86	92					90	92
Lettres, Langues, Arts	65 %	6 %	83 %	89 %	82	87	75 %	2 %	ns	Ns	79	87
Ensemble SHS	71 %	18 %	76 %	82 %	83	87	69 %	14 %	78 %	84 %	83	88
Histoire-Géographie	84 %	2 %	66 %	Ns	76	83					83	86
Psychologie	77 %	4 %	72 %	86 %	88	93	83 %	1 %	ns	Ns	90	ns
Information communication	69 %	7 %	74 %	73%	85	88	67 %	7 %	85 %	86 %	82	87
Autres SHS	65 %	5 %	87 %	86 %	81	85	69 %	6 %	71 %	ns	85	89
Ensemble STS	72 %	28 %	81 %	87 %	85	91	70 %	52 %	86 %	92 %	90	94
Sciences de la vie et de la terre	76 %	9 %	76 %	82 %	78	85	78 %	1 %	ns	ns	87	91
Sciences fondamentales	63 %	3 %	76 %	91 %	84	90	65 %	8 %	91 %	89 %	92	93
Sciences de l'ingénieur	68 %	6 %	86 %	91 %	87	93	69 %	29 %	88 %	94 %	91	95
Informatique	67 %	2 %	ns	Ns	94	97	78 %	11 %	82 %	89 %	88	93
Autres STS	79 %	7 %	85 %	85 %	89	92	65 %	3 %	ns	ns	88	93

Suppression de l'indicateur «éléments de contexte socio-économique »

Leviers d'action

L'évolution forte souhaitée par AMU dans les modalités pédagogiques, avec, notamment, l'approche par compétences qui permet une meilleure lisibilité des formations par le monde socio-professionnel, associée à l'accompagnement personnalisé porté par le projet de NCU, constituera un élément majeur dans l'amélioration des taux d'insertion des étudiants diplômés par l'Université.

Commentaires de l'université

IC 7	ÉVALUATION DES FORMATIONS ET DES ENSEIGNEMENTS	AMU
------	--	-----

Action	Améliorer la réussite des étudiants
Objectif	Améliorer la réussite à tous les niveaux de formation
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 2 (améliorer la réussite des étudiants)

Description de l'indicateur

Unité de mesure	Ratio en %
Date de la mesure	Année universitaire 2016-2017 ; cible 2021-2022
Champ de la mesure	Enseignements dispensés en L (hors licences professionnelles) en M et dans les autres diplômes

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	% de mentions de L, M et autres diplômes dont les enseignements font l'objet d'une évaluation de la part des étudiants. Par évaluation, il faut entendre un dispositif de mesure de la satisfaction des inscrits dans la mention, en vue de l'amélioration des services rendus. L'évaluation peut concerner chaque enseignement pris séparément, et/ou porter sur le dispositif pédagogique pris globalement. En toute hypothèse, il convient d'indiquer, en commentaire, la périodicité de l'évaluation, son périmètre (tout ou partie des enseignements, tout ou partie du dispositif pédagogique), la démarche d'amélioration continue dans laquelle elle s'inscrit.
Source :	établissement
Mode de calcul	$(\text{nombre de mentions de L évaluées} / \text{nombre total des mentions}) \times 100$ $(\text{nombre de mentions de M évaluées} / \text{nombre total des mentions}) \times 100$

		Données de l'université		2016-2017	Cible 2022
Niveau L Hors LP	Nombre de mentions de L dans l'établissement			36	
	Effectifs d'étudiants inscrits en L			23163	
	Part des mentions de L faisant l'objet d'une évaluation			94%	100%
	Effectifs d'étudiants inscrits dans une formation de L évaluée			21541	
	<i>Taux de réponse à l'enquête (nombre de répondants/effectif total dans les mentions évaluées*100)</i>			31.5%	50%
Niveau M Hors ingénieurs, IEP	Nombre de mentions de M dans l'établissement			76	
	Effectifs d'étudiants inscrits en M			15393	
	Part des mentions de M faisant l'objet d'une évaluation			73%	85%
	Effectifs d'étudiants inscrits dans une formation de M évaluée			11237	
	<i>Taux de réponse à l'enquête (nombre de répondants/effectif total dans les mentions évaluées*100)</i>			39.1%	50%
Autres diplômes DUT (x spécialités), LP (x mentions), Ingénieurs (x diplômes), Classes préparatoires (x classes) et PACES	Nombre de diplômes concernés			108	
	Effectifs d'étudiants inscrits			13167	
	Part des diplômes faisant l'objet d'une évaluation			35%	50%
	Effectifs d'étudiants inscrits dans une formation Autres diplômes évaluée			4608	
	<i>Taux de réponse à l'enquête (nombre de répondants/effectif total dans les mentions évaluées*100)</i>			63.3%	66%

Cibles 2022 (réponses cumulées au terme du contrat)	
<i>Taux de réponse aux enquêtes</i>	52%
<i>Part des mentions et diplômes faisant l'objet d'au moins une évaluation</i>	80%

IC 7	ÉVALUATION DES FORMATIONS ET DES ENSEIGNEMENTS (SUITE)	AMU
------	--	-----

Précisions pour la licence et le master

L'article 5 de l'arrêté fixant le cadre national des formations du 22 janvier 2014 fixe les motifs et les conditions générales de l'évaluation des enseignements :

« Dans le cadre de la politique de l'établissement, des dispositifs d'évaluation sont mis en place pour chaque formation ou pour un groupe de formations, notamment à travers la constitution de conseils de perfectionnement réunissant des représentants des enseignants-chercheurs, des enseignants, des personnels bibliothécaires, ingénieurs, administratifs, techniciens, ouvriers, de service et de santé, des étudiants et du monde socioprofessionnel.

Une évaluation des formations et des enseignements est notamment organisée au moyen d'enquêtes régulières auprès des étudiants. Cette évaluation est organisée dans le respect des dispositions des statuts des personnels concernés.

Ces dispositifs favorisent le dialogue entre les équipes pédagogiques, les étudiants et les représentants du monde socioprofessionnel. Ils éclairent les objectifs de chaque formation, contribuent à en faire évoluer les contenus ainsi que les méthodes d'enseignement afin de faciliter l'appropriation des savoirs, des connaissances et des compétences et de permettre d'en améliorer la qualité. Ces dispositifs peuvent également servir de base à l'évolution de la carte de formation de l'établissement en cohérence avec la politique de site.

Les résultats des évaluations font l'objet de présentations et de débats au sein des équipes pédagogiques, du conseil de perfectionnement, du conseil de la composante concernée et de la commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique ou du conseil de l'établissement qui a compétence en matière de formation. »

Leviers d'action

Depuis la mise en place du dispositif d'évaluation des formations et des enseignements en 2013 au sein d'Aix Marseille Université, son appropriation par les composantes a connu une progression constante. Deux aspects permettront de renforcer le dispositif d'évaluation : le développement des conseils de perfectionnement et l'affichage en direction des étudiants des résultats de synthèse et des évolutions conduites au sein des formations.

Commentaires de l'université

IC 8	DÉVELOPPEMENT DE LA FORMATION CONTINUE	AMU
------	--	-----

Action	Répondre aux besoins de qualification supérieure par la formation tout au long de la vie
Objectif	Favoriser l'accroissement de la formation continue
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	- Répondre aux besoins de qualification supérieure par la formation tout au long de la vie (objectif 1 du programme 150) - Améliorer l'efficacité des opérateurs (objectif 6 du programme 150, évolution des ressources propres)

Description des indicateurs

Unités de mesure	1 – heures-stagiaires en millions (les heures-stagiaires sont le cumul des heures suivies par chaque personne en formation) 2 – nombre de diplômés en formation continue (dont VAE) 3 – recettes en euros (€)
Date de la mesure	Année civile précédant la 1 ^{ère} année du contrat ; dernière année civile du contrat
Champ de la mesure	Prestations de formation continue, diplômante ou non, assurées par l'établissement. L'apprentissage, qui relève de la formation initiale, est exclu du champ.

Mode de renseignement de l'indicateur	établissement
---------------------------------------	---------------

	Situation 2017 (S)	Cible 2022 (C)	Taux de croissance attendu (C-S)/S*100, en %
1-Heures stagiaires	2 700 000*	2 800 000*	4 %
2- Nombre de diplômés en formation continue	5 200*	6 000*	15 %
<i>Dont Validation des acquis de l'expérience (VAE)</i>	257	300*	17 %
3- Chiffre d'affaires de la formation continue *	13 426 327	15 433 376	15 %

Précisions : cette fiche peut être adaptée en fonction des orientations retenues dans le contrat. Il n'est pas obligatoire de déterminer une cible chiffrée pour tous les items proposés (colonne « Cible ») : seuls ceux qui correspondent aux priorités de l'établissement doivent faire l'objet d'une cible, sauf les « recettes de la formation continue ». En revanche, pour une meilleure compréhension de la situation de l'établissement, il est demandé de compléter tous les items de la colonne « Situation ».

* Même donnée que la 2^{ème} ligne de l'IC 11 Ressources propres

* Données estimatives

Leviers d'action

- Maintenir le développement de la formation continue prioritaire dans la politique de l'établissement
- Plus d'une dizaine d'actions programmées dans le schéma directeur de l'offre de formation à déployer
- Continuer à développer la VAE en partenariat entreprise
- Augmenter le nombre de formations courtes, qualifiantes et sur mesure notamment appuyées sur les compétences de pointe des laboratoires de recherche
- Travailler sur l'optimisation de l'organisation interne de la formation continue à l'échelle de l'établissement
- Etre réactif par rapport à la réforme de la formation professionnelle pour proposer des dispositifs adaptés

Commentaires de l'université

La fiche (situation 2017 + cibles correspondantes) sera actualisée lorsque les données d'activité 2017 seront connues.

IC 9	VARIATION DES HORAIRES D'OUVERTURE DU SCD OU DU SICD	AMU
------	--	-----

Action	Bibliothèques et documentation
Objectif	Optimiser l'accès aux ressources documentaires pour la formation et la recherche par l'augmentation des horaires d'ouverture
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 6 (améliorer l'efficacité des opérateurs)

Description de l'indicateur

Unité de mesure	Pourcentage
Date et source de la mesure	Année universitaire
Champ de la mesure	Sont prises en compte dans le calcul de la cible les bibliothèques universitaires et les bibliothèques intégrées du SCD ou du SICD, et répondant également aux deux critères suivants : - ouvertes au moins 45 heures par semaine ; - dotées de plus de 100 places assises. Les bibliothèques non intégrées au SCD ou au SICD sont exclues du champ de la mesure.

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	Pourcentage d'augmentation globale de l'ouverture hebdomadaire dans l'ensemble des bibliothèques universitaires et intégrées répondant aux critères définis dans la rubrique « Champ de la mesure », entre l'année 2016 et l'année d'échéance du présent contrat. La moyenne est calculée sur la base des horaires en vigueur durant la plus grande partie de l'année pour chaque bibliothèque prise en compte dans le calcul. Les extensions ou réductions ponctuelles ne doivent donc pas être prises en compte dans ce calcul ; elles peuvent en revanche être signalées dans la partie Commentaires comme élément d'appréciation complémentaire.
Mode de calcul	Vd (valeur de départ) est l'ouverture hebdomadaire moyenne des bibliothèques pour l'année 2015, en nombre d'heures. Va (valeur d'arrivée) est l'ouverture hebdomadaire moyenne des bibliothèques pour l'année de l'échéance du contrat, en nombre d'heures. La cible correspond à la marge de progression réalisée, exprimée en pourcentage, et calculée de la manière suivante : $T = (Va - Vd) / Vd \times 100$

Compte tenu de sa situation propre et des orientations stratégiques définies pour le contrat quinquennal, l'Université se donne les objectifs suivants :

Moyenne d'ouverture hebdomadaire des bibliothèques universitaires et bibliothèques intégrées en 2016 (Vd)	55,88
Moyenne d'ouverture hebdomadaire des bibliothèques universitaires et bibliothèques intégrées à l'échéance du contrat (Va)	56,71
Variation (Va-Vd)	0,83
Cible 2022 (%)	+1,49 %

Précisions

L'indicateur est destiné à mesurer l'effort accompli par l'établissement pour améliorer l'accessibilité des ressources documentaires à son public. Le « Plan Renouveau des Bibliothèques » lancé en 2010 par le MESRI a souligné l'importance de l'extension des horaires dans la réalisation de cet objectif.

Pour autant, l'histoire et les spécificités propres à chaque établissement peuvent impliquer des stratégies différenciées en la matière, telles que :
 - privilégier une amélioration des services offerts par la bibliothèque à une augmentation des horaires (dans le cas, par exemple, d'une bibliothèque déjà très ouverte)
 - maintenir le niveau d'ouverture hebdomadaire mais augmenter le nombre de jours d'ouverture dans l'année (périodes de vacances, notamment)
 - concentrer les efforts sur un ou deux sites stratégiques en proposant une extension significative des horaires, ou au contraire, chercher à harmoniser les horaires des différentes sections du SCD.

Le contrat peut également être marqué par des regroupements de bibliothèques ou des fermetures temporaires de sites, voire des constructions de nouvelles bibliothèques, constituant autant d'éléments susceptibles de faire varier la politique poursuivie en matière d'horaires d'ouverture.

L'établissement est donc invité à donner en commentaires toutes les précisions ou compléments d'information qui lui paraîtraient utiles à une juste interprétation de la cible, notamment en ce qui concerne les bibliothèques restant à intégrer.

IC 9	VARIATION DES HORAIRES D'OUVERTURE DU SCD OU DU SICD (SUITE)	AMU
------	--	-----

Leviers d'action**Commentaires de l'université**

Objectif du précédent contrat atteint et dépassé en 2017 : 56,71h d'ouverture hebdomadaire moyenne atteinte, pour une cible fixée à 56,46h.

Les ouvertures en vigueur répondant désormais aux besoins exprimés, il s'agira sur la durée du prochain contrat de maintenir le niveau atteint en 2017, dans un contexte de fin des appels à projets ministériels et de leurs subventionnements (notamment : fin du versement de la subvention « Bibliothèques ouvertes + » en 2019).

Suppression de l'indicateur « accès aux services et ressources de l'ESR », un seul indicateur retenu pour le SCD

INDICATEURS COMMUNS DE PERFORMANCE DU PILOTAGE

IC 10	ENDORECRUTEMENT DES ENSEIGNANTS-CHERCHEURS / BILAN ET PRÉVISION	AMU
-------	---	-----

Action	Améliorer l'efficacité des opérateurs
Objectif	Produire des connaissances scientifiques au meilleur niveau international et accroître le dynamisme des équipes de recherche
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 6 (améliorer l'efficacité des opérateurs)

Description de l'indicateur

Unité de mesure	Effectifs physiques d'enseignants-chercheurs titulaires et stagiaires ; pourcentages
Date de la mesure	Recrutements avec affectation au cours de l'année civile considérée
Champ de la mesure	Toutes disciplines du Conseil national des universités (CNU) hors médecine et odontologie

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base et Source	<p>Pour les maîtres de conférences (MCF), le recrutement interne correspond d'abord aux personnes ayant soutenu leur doctorat ou le titre jugé équivalent dans l'établissement mais ne comprend pas, dans le cas d'une mutation, le MCF titulaire exerçant précédemment dans l'établissement.</p> <p>Pour les professeurs des universités (PR), le recrutement interne recense seulement les personnes qui occupaient précédemment, en qualité de titulaire, un emploi de MCF dans l'établissement (les PR en première affectation après concours d'agrégation ne sont pas comptabilisés).</p>
Mode de calcul	Le numérateur dénombre les recrutements internes. Le dénominateur comprend tous types de concours d'enseignants-chercheurs titulaires.
Service responsable de l'indicateur	MESRI - DGRH

Recrutement interne d'enseignants-chercheurs ou endorecrutement		2015	2016	2017	Données cumulées 2015, 2016, 2017	Cible 2022 (données cumulées sur la période contractuelle)
Maîtres de conférences	Effectifs*	23	22	23	68	30
	%**	44%	52%	50%	49%	35%
Professeurs des universités	Effectifs*	22	21	9	52	49
	%**	44%	52%	50%	51%	45%

* recrutement interne

** recrutement interne / (recrutement total *100)

Leviers d'action

- Sensibilisation des membres de jury de comité de sélection avant chaque campagne.
- A l'issue des comités de sélection présentation d'un bilan devant les instances de l'établissement (conseil académique restreint, comité technique, conseil d'administration)
- Création d'un vivier de candidats potentiels répondant aux conditions fixées par le ministère (bourse postdoctorale, campagne de recrutement d'ATER, etc.)
- Développement du recrutement via l'agrégation pour les disciplines idoines.

Commentaires de l'université

IC 11	DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES PROPRES ENCAISSABLES hors subventions pour charges de service public	AMU
-------	--	-----

Action	Pilotage opérationnel des établissements
Objectif	Optimiser l'offre de formation et la gestion des établissements (objectif 6 du programme 150)
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 6 (améliorer l'efficacité des opérateurs), évolution des ressources propres des établissements

Description des indicateurs

Unité de mesure	Millier d'euros (K€)
Date de la mesure	Deux années civiles précédant la 1 ^{ère} année du contrat ; dernière année civile du contrat
Champ de la mesure	Ressources financières encaissables hors subvention pour charges de service public, à savoir : 1. les droits d'inscription (70611 – 70612 – 70613) ou (70651 – 70653) 2. les recettes de la formation continue (7065) ou (70654) 3. la taxe d'apprentissage (7481) 4. les contrats et prestations de recherche 5. les subventions (hors subvention pour charges de service public) 6. les dons et legs des fondations (7581 – 7582 – 7585 – 7586 – 7587) 7. les produits exceptionnels (771 – 772 – 775 – 778) 8. les autres ressources propres (701 – 702 – 703 – 7064 – 70688 – 707- 708 – 709 – 7445 – 746 – 752 – 757 – 7584 – 7588 – 76) ou (701 – 702 – 703 – 70681 – 70682 – 707- 708 – 709 – 7445 – 746 – 752 – 753 – 756 – 7588 – 76) Non pris en compte : 756 – 7562 – 777.
Mode de renseignement	Données fournies par l'établissement

En K€	2016	2017	Cible 2022
Droits d'inscription (1)	16 005	17 308	19 731
Formation continue (2) *	11 591	13 426	15 433
Taxe d'apprentissage (3)	2 844	3 205	3 365
Contrats et prestations de recherche (4)	41 138	35 763	37 551
<i>ANR investissements d'avenir (74411) ou (741 311)</i>	32 055	28 679	30 113
<i>ANR hors investissement d'avenir (74412) ou (741312)</i>	7 551	5 220	5 481
<i>Hors ANR (704 – 705 – 7062 – 751) ou (704 – 705 -70662 -751)</i>	1 532	1 863	1 956
Subventions (hors subvention pour charges de service public) (5)	26 827	19 431	
<i>Régions (7442)</i>	6 353	6 063	
<i>Union européenne (7446)</i>	3 444	248	
<i>Autres (7418 – 7443 – 7444 – 7447 – 7448 – 7488) ou (7412 – 7443 – 7444 – 7447 – 7448 – 745 – 7488)</i>	17 030	13 120	
Dons et legs des fondations (6)	0	0	
Produits exceptionnels (7)	0	0	
Autres ressources propres (8)	18 018	24 229	24 955
Total	116 423	113 362	

Précisions : cette fiche est destinée à fixer des objectifs d'évolution des ressources en fonction des orientations retenues dans le contrat. La classification des ressources est conforme à l'instruction comptable et budgétaire M 9-3. Des cibles peuvent être fixées pour la totalité des catégories de ressources, ou pour une partie d'entre elles seulement, selon les priorités de l'établissement.

* Même donnée que la 3^{ème} ligne de l'IC 8 Formation continue

Leviers d'action :

Commentaires de l'établissement

Droits d'inscription : la cible intègre une stabilisation des redevances (+2%) et un développement du périmètre des diplômes propres (+12% sur la période du contrat). Concernant les diplômes nationaux, l'évolution est corrélée à la moyenne des croissances d'effectifs déjà constatée sur les deux dernières années et représente +21% sur 5 ans (*idem contrat précédent*).

Formation continue : la progression sur le précédent contrat 2012-2017 s'établit à +33%. Cf. IC8.

Taxe d'apprentissage : la mise en place de la nouvelle réforme diminue la visibilité de l'établissement sur cet item. La progression proposée est de +5%.

S'agissant des contrats de recherche, il est naturellement extrêmement difficile de prévoir une évolution qui dépendra globalement de la politique de l'Etat et de l'ANR en la matière.

Il convient de rappeler que les contrats Européens et les contrats industriels sont gérés par la filiale de l'Université, Protisvalor Méditerranée.

IC 12	PILOTAGE FINANCIER	AMU
-------	--------------------	-----

Action	Améliorer l'efficacité des opérateurs
Objectif	Optimiser la qualité du pilotage financier de l'établissement
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 6 (améliorer l'efficacité des opérateurs)

Description des indicateurs

Unité de mesure	<p>Objectif I-1 (Sincérité des prévisions budgétaires) : taux d'exécution des prévisions de fonctionnement et d'investissement, exprimé en pourcentage.</p> <p>Autres objectifs : réalisation de l'objectif mesurée à l'aide d'une cote. 0 = l'établissement ne dispose d'aucun outil de suivi 1 = l'établissement a effectué l'action préconisée ou dispose d'au moins un outil centralisé opérationnel 2 = l'établissement dispose d'outils complémentaires et opérationnels</p>
Date de la mesure	Année précédant la première année du contrat ; dernière année du contrat
Champ de la mesure	Mise en œuvre du dispositif au sein de l'établissement
Mode de renseignement de l'indicateur	Remplir les cases correspondant à la situation de l'établissement

I - Inscrire l'établissement dans une démarche de performance et de pilotage budgétaire :

Actions prévues	Situation 2016 source MESRI	Situation actuelle (2017)	Commentaires établissement	Cible 2022
<p>1- Améliorer la sincérité des prévisions budgétaires par la mise en place d'un dialogue de gestion dans une logique : objectifs / moyens / résultats. L'indicateur mesure les taux d'exécution (CF/ Budget modifié).</p>	<p>Fonctionnement (MESRI) : 96,5 % Investissement (MESRI) : 133,1 %</p>	<p>Fonctionnement (hors MS) : 84% Fonctionnement (MESRI) : 97,7% Investissement (MESRI) : 51,7%</p>	<p>Le taux d'exécution de la MS étant de 99% et compte-tenu de la part de la MS dans les dépenses de fonctionnement, il semble opportun de disposer d'un indicateur hors MS. L'établissement propose donc une cible en fonctionnement hors MS. Il s'agit d'AE</p>	<p>Fonctionnement 90% Investissement 85%</p>
<p>2- Se doter d'outils permettant un suivi financier infra annuel, pour accompagner son effort de maîtrise des taux d'exécution, l'établissement devra se doter de tableaux de bord permettant le suivi infra annuel des principaux agrégats de gestion : résultat, CAF, variation du fonds de roulement...</p>		Niveau 1	<p>Les principaux agrégats de gestion ne sont pas suivis en infra annuel. En revanche l'établissement dispose d'un outil de suivi budgétaire (en AE, CP) partagé et co construit avec les acteurs. L'objectif des revues infra annuelles est d'identifier les enjeux et de faire le lien avec la stratégie.</p>	<p>Niveau 2 Mise en place d'un dispositif pertinent de suivi financier infra annuel en interaction avec les services opérationnels La cible est de 2 revues par an</p>
<p>3- Élaborer les annexes relatives aux opérations pluriannuelles (et notamment plan pluriannuel d'investissement).</p>		Niveau 1		<p>Niveau 2 Production des états annexes de façon automatisée</p>

Actions prévues	Situation 2016 source MESRI	Situation actuelle (2017)	Commentaires établissement	Cible 2022
4- Se doter des outils de pilotage et de gestion de la masse salariale, la masse salariale devra faire l'objet d'un suivi particulier : tableaux prévisionnels et plan de suivi infra-annuel adaptés (l'écart entre le budget primitif approuvé et l'exécution finale devrait être comprise entre -0.5 et +0.5%).		Niveau 1 Exécution Masse salariale : 99%	L'établissement déploie un nouvel outil de gestion SIHAM et propose l'élaboration d'outils de pilotage infra annuels à partir de celui-ci	Niveau 2 Taux Exécution Masse salariale à 99% + Installer un pilotage annuel et pluri annuel des effectifs et de la masse salariale

II - Sécuriser les processus comptables et consolider la qualité comptable :

Actions prévues	Situation actuelle (2017)	Cible 2022
1- Fiabiliser l'inscription des actifs immobilisés et les stocks au bilan	Niveau 2 L'actif immobilisé est fiabilisé : l'inventaire physique a été réalisé et les bâtiments font l'objet d'une revue régulière en fonction des sorties et des travaux.	Niveau 2 Poursuivre la fiabilisation en cohérence avec le projet de dévolution du patrimoine.
2 -Mettre en place un dispositif de contrôle interne comptable et budgétaire (cartographie des risques)	Niveau 2 Le dispositif de CI a été mis en œuvre depuis de nombreuses années (cartographie des risques, plan d'actions, pilote des actions, suivi des actions, ...). Il reste à développer sa déclinaison opérationnelle sur la partie CIB.	Niveau 2 Au-delà des actions déjà menées (cartographie des risques, plan d'action ...) une approche par processus va être développée, conjuguée avec le développement de la dématérialisation des processus permettant de sécuriser les opérations (dématérialisation des missions, dématérialisation des processus RH)

IC 13	PILOTAGE DU SYSTEME D'INFORMATION ET DES SERVICES NUMERIQUES AUX USAGERS	AMU
-------	--	-----

Action	Améliorer l'efficacité des opérateurs
Objectif	Optimiser l'offre de formation et la gestion des établissements d'enseignement supérieur
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 6 (améliorer l'efficacité des opérateurs)

Description de l'indicateur

Unité de mesure	<p>Cote chiffrée de 0 à 5</p> <ol style="list-style-type: none"> 0. Pas d'action significative, pas de formalisation, pas de démarche engagée, faiblesse des moyens mobilisés. 1. Quelques actions isolées, amorce de stratégie, première formalisation, moyens mobilisés non significatifs, peu de services opérationnels. 2. Résultats encourageants, démarche mise en place mais insuffisamment engagée, formalisation insuffisante, moyens mobilisés mais partiellement, quelques services opérationnels mais insuffisamment efficaces. 3. Résultats assez bons, stratégies qui s'affirment, formalisation des dispositifs mais encore incomplètement opérationnels, des actions significatives mais insuffisamment portées, quelques services efficaces. 4. Résultats bons, stratégies définies, formalisation claire et fonctionnement en cours de réalisation, moyens analysés et en cours de développement, services en place mais usages encore à développer, début de mutualisation. 5. Résultats excellents, stratégie et démarche globales, instances décisionnelles en place, organisation et moyens adaptés, opérationnalité et efficacité, actions de mutualisation et ouverture au niveau territorial, national, international.
Date de la mesure	<p>Situation actuelle : année précédant la première année du contrat Cible : dernière année du contrat</p>
Champ de la mesure	Mise en œuvre du dispositif au sein de l'établissement
Mode de renseignement de l'indicateur	Les cotes chiffrées constituent, pour chacun des cinq thèmes stratégiques, la synthèse d'un certain nombre d'indicateurs opérationnels dont la liste figure en commentaire.

Thèmes	Situation actuelle (2017)	Cibles 2022
1-La gouvernance de la politique numérique et du système d'information	4	5
2-Le système d'information et les services numériques	3	4
3-Le numérique au service de la formation des étudiants	3	4
4-La politique de gestion des ressources numériques dédiées à la formation (et la culture scientifique et technique)	2	4
5-Le numérique au service de la recherche et de la valorisation	3	4
6- La conduite du changement et la politique d'accompagnement à l'usage pédagogique du numérique	3	4

Leviers d'action et commentaires de l'établissement

L'établissement s'est doté d'une gouvernance forte pour le système d'information, conçu comme un outil au service de la stratégie d'établissement, ce qui a permis l'élaboration et la mise en œuvre d'un schéma directeur du numérique (SDN). L'ancrage au sein de l'université de la gestion en mode projet, l'actualisation régulière des actions inscrites dans le SDN, en lien avec la politique en matière de formation et de recherche, permettent de prolonger et d'accentuer la trajectoire déjà définie.

IC 14	TAUX D'OCCUPATION DES LOCAUX	AMU
-------	------------------------------	-----

Action	Améliorer l'efficacité des opérateurs
Objectif	Optimiser la gestion et l'évolution du patrimoine immobilier
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 6 (améliorer l'efficacité des opérateurs)

Description de l'indicateur

Unité de mesure	Pourcentage représentant la durée réelle d'occupation des locaux par rapport au quota horaire de référence
Date de la mesure	Annuelle
Champ de la mesure	Établissement

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base et Source	Enquête annuelle sur la situation immobilière
Mode de calcul	<p>Le taux d'occupation des locaux de l'établissement est établi en deux étapes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Calcul du taux d'occupation pour chaque type de salles (amphithéâtres et salles banalisées) en fonction de la formule présentée plus bas ; - Détermination du taux d'occupation de l'établissement à partir de la moyenne pondérée des taux d'occupation de chaque type de salles par leurs surfaces respectives. <p>Le calcul du taux d'occupation pour un type de salles correspond au rapport entre l'occupation « réelle » et le quota horaire de référence (occupation théorique) où l'occupation « réelle » est le rapport de nombre d'heures d'utilisation annuelle d'un type de salles avec le nombre de salles. Il se résume par la formule suivante :</p> $T = \frac{(U/S)}{H}$ <p>T : taux d'occupation d'un type de salles U : nombre d'heures d'utilisation d'un type de salles, S : nombre de ce même type de salles H : quota horaire de référence (1 120 h)</p> <p><i>A titre d'exemple : un établissement disposant de 66 salles banalisées (5 100 m²) qu'il utilise 58 195 h par an, présente un taux d'occupation de :</i></p> $\frac{(58\ 195\ h / 66\ salles)}{1\ 120\ h}$ <p><i>Ce même établissement présente un taux d'occupation de ses amphithéâtres (3 000 m²) de 62 % pour ses amphithéâtres :</i></p> <p><i>Son taux d'occupation est de : $\frac{(62\ \% \times 3\ 000\ m^2) + (79\ \% \times 5\ 100\ m^2)}{8\ 100\ m^2} = 73\ \%$.</i></p>
Service responsable de l'indicateur	MESRI - DGESIP

Précisions : Cet indicateur est construit en référence à l'indicateur du programme 150 n° 6.3 « Taux d'occupation des locaux ». Ce taux est estimé à 72,3% en réalisation 2015 (PAP 2018) à partir des données recueillies par enquête auprès des établissements. Cible 2020 à 74%. (PLF 2018).

Occupation des locaux	Situation actuelle (2017)				Taux d'occupation attendu en 2022
	Nombre d'heures d'utilisation	Nombre de salles	Total surfaces SHON	Taux d'occupation réel	
Amphithéâtres	61 944	134	32 559	41%	72%
Salles banalisées	376 960	2 003	118 061	17%	72%
Total	438 904	2 137	150 620	22%	72%

Leviers d'action et commentaires de l'établissement

Historiquement construit sur un déclaratif produit par les composantes, le taux d'occupation des amphithéâtres et salles banalisées d'AMU, se construit depuis 2017 sur un outil informatique commun de gestion des salles (ADE) toujours en cours de déploiement. Les données produites en 2017 reposaient donc sur un périmètre incomplet et sur une méthodologie non homogène ce qui explique très largement les taux anormalement bas qui ont ainsi été remontés dans notre RT 2017 et qui sont donc repris dans la présente fiche. Toutefois, cette situation devrait fortement et positivement évoluer dès l'année universitaire 2018/2019, car l'outil ADE sera opérationnel sur l'ensemble du parc de l'établissement et son déploiement reposera alors sur une méthodologie et une nomenclature homogènes ce qui permettra de connaître enfin le taux réel d'occupation et effectif des amphithéâtres et des salles banalisées d'AMU. De plus, cet outil permettra la mise en œuvre d'un pilotage par l'établissement de sa politique volontariste de mutualisation de ses très nombreux amphithéâtres et salles d'enseignement.

Sur ce dernier point, l'université s'est d'ailleurs également dotée d'un référentiel pour tous ses projets de restructuration bâtementaire construit sur un taux d'utilisation cible des salles d'enseignement à 40 h/semaine.

Commentaires de l'établissement

Le déploiement et l'utilisation d'ADE à compter de la rentrée de septembre 2018, associé à la mutualisation des espaces de formation, l'application d'un référentiel unique et une valorisation volontariste des espaces pendant les périodes de non-utilisation, sont autant de levier d'action qui permettront de doter l'établissement d'un outil pertinent de mesure de l'occupation de ses amphithéâtres et salles banalisées et de mise en œuvre d'une politique éclairée de gestion de leur occupation qui conduiront à des taux d'occupation conformes aux objectifs nationaux.

IC 15	MESURE DES EVOLUTIONS DE SURFACES IMMOBILIERES (solde en m ²)	AMU
-------	---	-----

Action	Améliorer l'efficacité des opérateurs
Objectif	Optimiser la gestion et l'évolution du patrimoine immobilier

Description de l'indicateur

Unité de mesure	m ² SHON
Date de la mesure	annuelle
Champ de la mesure	Surfaces immobilières recensées dans l'enquête immobilière DGESIP

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	Enquête immobilière de la DGESIP
Source	établissement
Mode de calcul	Evolution des surfaces immobilières = nombre de m ² existants – (nombre de m ² libérés + nombre de m ² nouveaux)
Service responsable de l'indicateur	MESRI DGESIP

Années	Situation existante			Objectifs		
	Dénomination bâtiment	Situation domaniale	m ² existants	Objectifs prévisionnels de m ² libérés	Objectifs prévisionnels de m ² nouveaux	Objectif d'évolution des surfaces immobilières (m ²)
Situation initiale	Tous bâtiments établissement		832 816			
2018			815 659	-19 492	2 335	-17 157
2019			810 662	-10 402	5 404	-4 998
2020			801 924	-8 738	0	-8 738
2021			810 240	-2 384	10 700	+8 316
2022			807 038	-6 202	3 000	-3 202
soldes						
Evolution des m ² à l'issue du contrat			807 038	-47 218	21 439	-25 779

Précisions :

Par m² libérés on entend les surfaces que les établissements n'occupent plus et qui ont été remises aux domaines, cédées, rendues (fin de mise à disposition ou de location) ou destinées à la démolition.

Les m² nouveaux correspondent à des surfaces nouvelles : construction neuve, extension, mise à disposition, location, acquisition...

Leviers d'action et commentaires de l'établissement

Consciente des impacts financiers associés à leur extension, l'université souhaite depuis sa création fortement maîtriser l'évolution des surfaces de son parc immobilier.

Le CPER en cours est ainsi centré sur des réhabilitations, tout comme la majorité des opérations financées dans le cadre du plan campus.

Par ailleurs, l'établissement étudie, via des schémas directeurs par secteurs disciplinaires et des schémas directeurs géographiques, les besoins maîtrisés de ses différentes composantes tout en maintenant une marge d'évolution suffisante susceptible de répondre aux évolutions attendues en termes de démographie étudiante.

De plus, l'université a décliné un référentiel inspiré de celui de la DIE relatif aux surfaces tertiaires susceptible, dans le cadre des études de besoins associées aux opérations de restructuration de calculer des surfaces optimisées aux services concernés.

Enfin, l'établissement souhaitant optimiser l'usage de ses bâtiments, il s'interroge désormais sur le nombre de ses sites isolés. Désireux de développer l'accueil de ses services, composantes et laboratoires sur des campus permettant de leur proposer une offre de services complète, l'établissement conduit également une politique de rationalisation et de regroupement de ses surfaces immobilières qui est désormais décrite et précisée dans le SPSI 217-2022 d'Aix-Marseille université.